

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°56

Date de Publication
- 1 JUIL. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 1 JUIL. 2019
Date de la convocation
20 juin 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, FOURETS, HATEMIAN, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme BREZZO à M. SIEPPEN
Mme DESBIEF à M. CHAIX
Mme GOBET à Mme HATEMIAN
Mme SAINT CLAIR à Mme le Maire
Mme GAWLIK à M. CAUNAC
M. LIAUTAUD à M. MORTELETTE
M. MALAKIAN à DE CANEVA

Monsieur Olivier CAUNAC a été élu secrétaire.

Objet : Subvention exceptionnelle versée à l'Association Gymnastique Carnoux Cassis.

A la demande de Madame le Maire, Michel MORTELETTE expose à ses collègues que la ville de Cassis soutient le club de gymnastique intercommunal Carnoux Cassis depuis sa création.

Cette association permet aux jeunes cassidens de pratiquer la gymnastique sportive à proximité de leur lieu d'habitation.

Cette année, des gymnastes ont été qualifiées pour le championnat de France UFOLEP à Crolles (18). Elles ont été les seules représentantes de la région PACA.

Aussi, le club a sollicité la ville de Cassis pour obtenir une aide financière pour permettre aux familles et au club d'assumer ce déplacement coûteux et non prévu en début de saison sportive.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'accepter le versement à l'Association Gymnastique Carnoux Cassis d'une subvention **exceptionnelle** d'un montant de 500.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 27 juin 2019.

Le Maire,
Danielle MILON

